

AR Prefecture

006-210600961-20260326-2026027-DE
Reçu le 26/03/2026

Commune de Pierlas
République française
DEPARTEMENT

Seance de l'an deux-mille vingt-six et le vingt et un mars

Date de la convocation : 17/03/2026

L'an deux-mille vingt-six et le vingt et un mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (7) : MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - COLLOMP Nicole - GIORDAN Jean Claude - TOCHE Sylvette - BALDACCI Léria – GIORDAN Jean Claude

Secrétaire de séance : Sylvette TOCHE

2026.027 Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2026
Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-7-2,

Vu la délibération N° 2026.026 qui fixe à 2 le nombre des adjoints

Considérant la convocation des membres du Conseil en date du 17/03/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

Est ainsi proclamé élu au poste de 1^{er} adjoint : Jean Marie BRES

Est ainsi proclamé élu au poste de 2^{ième} adjoint : Léria BALDACCI

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

